



PASCAL BERNARD  
BASILE BRÉZAUDY  
GUILLAUME LABBÉ

**Adecia**  
experts-comptables

**COMITE DE VENDEE - LIGUE CONTRE LE CANCER**

Résidence du Pont-Rouge - C.H.D. Les Oudairies

85925 LA ROCHE SUR YON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

présenté à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2021

5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282  
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**  
02 51 37 07 78  
adecialarocche@adecia.fr

ANGERS | CHALLANS | CHOLET | LA ROCHE-SUR-YON | LES HERBIERS | LES SABLES D'OLONNE | LUÇON | NANTES NORD ET SUD | NIORT

SARL ADECIA AUDIT au capital de 240 408 € | SARL de Commissaires aux comptes | Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers | RCS LA ROCHE-SUR-YON 418 908 927 | TVA intracommunautaire FR 31 418 908 927

ENSEMBLE, L'AUDACE A DE L'AVENIR [www.adecia.fr](http://www.adecia.fr)





## **COMITE DEPARTEMENTAL DE VENDEE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31/12/2020

Aux Membres du Comité,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association, **COMITE DEPARTEMENTAL DE VENDEE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

C

## **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthode comptable » des « principes généraux » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau plan comptable général ANC N°2018-06. Ce changement de méthode a principalement pour incidence un changement de présentation des comptes, et de l'annexe des comptes annuels.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note de l'annexe 5.1.1 « Informations relatives aux bénévoles » expose les règles et méthodes comptables suivies par votre association en matière d'évaluation des contributions volontaires en nature relatives au temps de bénévolat.
- Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD) du compte d'emploi annuel des ressources (CER) décrites dans les dernières pages de l'annexe font l'objet d'une information appropriée et sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par l'association sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

C



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres du comité sur la situation financière et les comptes annuels.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultats d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

C

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements

C

- ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le 6 avril 2021



Pour la S.A.R.L. ADECIA AUDIT

**Guillaume LABBÉ**

Commissaire aux Comptes

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

## TOTAL ACTIF

Plan/Compte	Type	01-2020 à 12-2020			01-2019 à 12-2019
		Brut	A déduire	Net	
Frais d'établissement					
Frais de recherche & développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets		9.000,00		9.000,00	9.000,00
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acptes / immob incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>9.000,00</b>		<b>9.000,00</b>	<b>9.000,00</b>
Terrains					
Constructions		25.586,52	15.744,97	9.841,55	17.137,62
Inst. tech., matériel et outillage indus					
Autres immobilisations corporelles		63.092,19	40.992,83	22.099,36	25.598,14
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>88.678,71</b>	<b>56.737,80</b>	<b>31.940,91</b>	<b>42.735,76</b>
Participations		45,49		45,49	45,49
Créances rattachées à des participations					
Titres immob de l'activité du portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>45,49</b>		<b>45,49</b>	<b>45,49</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>		<b>97.724,20</b>	<b>56.737,80</b>	<b>40.986,40</b>	<b>51.781,25</b>
En cours de production de services					
Produits intermédiaires & finis					
Marchandises					
<b>STOCKS &amp; EN-COURS</b>					
Avances & acomptes sur commandes		641,59		641,59	
Créances usagers et comptes rattachés		8.133,06		8.133,06	3.546,02
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		647.016,58		647.016,58	193.423,16
Disponibilités		1.380.873,59		1.380.873,59	1.265.853,92
Valeurs mobilières de placement		946.933,00		946.933,00	946.532,00
Charges constatées d'avance		538,31		538,31	1.673,63
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>		<b>2.984.136,13</b>		<b>2.984.136,13</b>	<b>2.411.028,73</b>
Ecart de conversion actif					
Primes de remboursement des obligations					
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3.081.860,33</b>	<b>56.737,80</b>	<b>3.025.122,53</b>	<b>2.462.809,98</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>3.081.860,33</b>	<b>56.737,80</b>	<b>3.025.122,53</b>	<b>2.462.809,98</b>

C

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

## TOTAL PASSIF

Plan/Compte	Type	01-2020	à 12-2020	01-2019	à 12-2019
Fonds propres statutaires			0,00		0,00
Fonds propres complémentaires			0,00		0,00
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
Fonds statutaires			0,00		0,00
Fonds propres complémentaires			0,00		0,00
Fonds propres avec droit de reprise			0,00		0,00
Ecart de réévaluation			0,00		0,00
Réserves statutaires ou contractuelles			692.271,06		692.271,06
Réserves pour projet de l'entité			1.478.483,07		1.506.991,77
<b>Réserves</b>			<b>2.170.754,13</b>		<b>2.199.262,83</b>
Report à nouveau			0,00		0,00
Excédent ou déficit			659.388,88		-28.508,70
<b>Situation nette</b>			<b>2.830.143,01</b>		<b>2.170.754,13</b>
Fonds propres consommables			0,00		0,00
Subventions d'investissements			0,00		0,00
Provisions réglementées			0,00		0,00
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>			<b>2.830.143,01</b>		<b>2.170.754,13</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donation			0,00		0,00
Fonds dédiés			0,00		0,00
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES TOTAL II</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
Provisions pour risques			59.195,00		59.195,00
Provisions pour charges			21.048,00		17.261,00
<b>PROVISIONS TOTAL III</b>			<b>80.243,00</b>		<b>76.456,00</b>
Emprunts obligataires convertibles assim			0,00		0,00
Emprunts & dettes auprès ets de crédit			0,00		0,00
Emprunts & dettes financières divers			0,00		0,00
Dettes fournisseurs & cptes rattachés			32.267,04		77.426,32
Legs & donations en cours de réalisation			0,00		0,00
Dettes sociales			50.830,61		42.931,66
Dettes fiscales			4.306,00		4.268,00
Dettes des legs ou donations			0,00		0,00
Dettes s/immob et cptes rattachés			0,00		0,00
Autres dettes			27.332,87		90.973,87
Produits constatés d'avance			0,00		0,00
<b>DETTES TOTAL IV</b>			<b>114.736,52</b>		<b>215.599,85</b>
Ecart conversion passif			0,00		0,00
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>3.025.122,53</b>		<b>2.462.809,98</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>3.025.122,53</b>		<b>2.462.809,98</b>

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

**CPTÉ RESULTAT**

Plan/Compte	Type	01-2020	à 12-2020	01-2019	à 12-2019	Calcul
Cotisations		51.312,00		59.568,00		- 8.256,00
Ventes de biens		95,00		300,00		- 205,00
Ventes de prestations de services		28.741,81		72.161,52		- 43.419,71
<b>Ventes de biens et de services</b>		<b>28.836,81</b>		<b>72.461,52</b>		<b>- 43.624,71</b>
Concours publics et subventions d'exploitation		18.399,00		33.291,00		- 14.892,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co		0,00		0,00		0,00
Dons manuels		801.813,62		822.343,33		- 20.529,71
Mécénats		5.500,00		0,00		5.500,00
Legs, donations et assurances-vie		886.779,76		0,00		886.779,76
Ressources liés à la générosité du public		1.694.093,38		822.343,33		871.750,05
Contributions financières		2.000,00		0,00		2.000,00
<b>Produits de tiers financeurs</b>		<b>1.714.492,38</b>		<b>855.634,33</b>		<b>858.858,05</b>
Rep / amort, dep, prov, transf de charge		10.725,70		82,80		10.642,90
Utilisations des fonds dédiés		0,00		0,00		0,00
Autres produits		1.853,97		224.517,94		- 222.663,97
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I</b>		<b>1.807.220,86</b>		<b>1.212.264,59</b>		<b>594.956,27</b>
Achats de marchandises		2.842,20		1.961,05		881,15
Variations de stocks		0,00		0,00		0,00
Autres achats et charges externes		244.343,19		431.282,20		- 186.939,01
Aides financières		543.464,59		484.251,46		59.213,13
Impôts, taxes et versements assimilés		1.135,79		1.357,14		- 221,35
Salaires & traitements		192.283,80		189.166,16		3.117,64
Charges sociales		88.432,70		70.944,46		17.488,24
Dotations amort. / dépréciations / provisions		19.362,73		16.522,47		2.840,26
Reports fonds dédiés		0,00		0,00		0,00
Autres charges		68.434,09		69.344,36		- 910,27
<b>CHARGE D'EXPLOITATION TOTAL II</b>		<b>1.160.299,09</b>		<b>1.264.829,30</b>		<b>- 104.530,21</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>646.921,77</b>		<b>- 52.564,71</b>		<b>699.486,48</b>
De participation		0,00		0,00		0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis		0,00		0,00		0,00
Autres intérêts et produits assimilés		17.193,17		17.200,12		- 6,95
Rep / amort, dep, prov, transf de charge		0,00		0,00		0,00
Différences positives de change		0,00		0,00		0,00
Produits nets cessions val.mob.placement		0,00		0,00		0,00
<b>PRODUITS FINANCIERS TOTAL III</b>		<b>17.193,17</b>		<b>17.200,12</b>		<b>- 6,95</b>
Dotations financières amort. provisions		0,00		0,00		0,00
Intérêts charges assimilées		0,00		0,00		0,00
Différence négative de change		0,00		0,00		0,00
Charges nettes cessions val. mob. placem		0,00		0,00		0,00
<b>CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>17.193,17</b>		<b>17.200,12</b>		<b>- 6,95</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>664.114,94</b>		<b>- 35.364,59</b>		<b>699.479,53</b>
Produits excep s/opérations de gestion (1)		622,49		13.524,30		- 12.901,81
Produits excep s/opérations en capital		0,00		0,00		0,00
Reprises sur provisions & transfert de charges		0,00		0,00		0,00
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V</b>		<b>622,49</b>		<b>13.524,30</b>		<b>- 12.901,81</b>
Charges excep sur opérations de gestion (2)		1.382,55		2.709,41		- 1.326,86
Charges excep sur opérations en capital		0,00		0,00		0,00
Dot excep amortissements et provisions		0,00		0,00		0,00
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI</b>		<b>1.382,55</b>		<b>2.709,41</b>		<b>- 1.326,86</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>- 760,06</b>		<b>10.814,89</b>		<b>- 11.574,95</b>
Impôts sur les bénéfices		3.966,00		3.959,00		7,00
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V)</b>		<b>1.825.036,52</b>		<b>1.242.989,01</b>		<b>582.047,51</b>
<b>TOTAL CHARGES (II+IV+VI)</b>		<b>- 1.161.681,64</b>		<b>- 1.267.538,71</b>		<b>105.857,07</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>663.354,88</b>		<b>- 28.508,70</b>		<b>687.897,58</b>
Dons en nature		0,00		198.894,05		- 198.894,05
Prestations en nature		0,00		18.970,93		- 18.970,93

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

**CPTE RESULTAT**

Plan/Compte	Type	01-2020	à 12-2020	01-2019	à 12-2019	Calcul
Bénévolat		66.928,74		1.210,00		65.718,74
<b>Contributions volontaires en nature</b>		<b>66.928,74</b>		<b>219.074,98</b>		<b>- 152.146,24</b>
Secours en nature		0,00		0,00		0,00
Mise à dispo gratuite de biens & services		0,00		0,00		0,00
Personnel bénévole		66.928,74		198.894,05		- 131.965,31
Prestations en nature		0,00		- 20.180,93		20.180,93
<b>Charges contributions volont. en nature</b>		<b>66.928,74</b>		<b>219.074,98</b>		<b>- 152.146,24</b>

C



**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
**CLOS AU 31/12/2020**

C

## TABLE DES MATIERES

<b>1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION &amp; DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE .....</b>	<b>4</b>
1.1 OBJET SOCIAL .....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES .....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE .....	5
<b>2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES .....</b>	<b>6</b>
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	6
2.1.1 <i>Préambule</i> .....	6
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i> .....	6
2.1.3 <i>Changement de méthode comptable</i> .....	6
2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06.....	6
2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan .....	7
2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat.....	7
2.1.4 <i>Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels</i> .....	8
2.2 DÉROGATIONS.....	8
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i> .....	8
2.2.2 <i>Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)</i> .....	8
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....</b>	<b>10</b>
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	10
3.1.1 <i>Principes généraux</i> .....	10
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i> .....	11
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i> .....	11
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i> .....	11
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i> .....	12
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i> .....	12
3.1.6 <i>Stocks</i> .....	12
3.1.1 <i>Etat des échéances des créances</i> .....	13
3.1.2 <i>Tableaux des dépréciations</i> .....	13
3.1.3 <i>Disponibilités</i> .....	13
3.1.4 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i> .....	14
3.1.5 <i>Charges constatées d'avance</i> .....	14
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF .....	15
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i> .....	15
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i> .....	16
3.2.4 <i>Provisions pour risques et charges</i> .....	17
3.2.4.1 <i>Tableau de variation</i> .....	17
3.2.4.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i> .....	17
3.2.5 <i>Dettes</i> .....	17
3.2.5.1 <i>Etat des échéances</i> .....	17
3.2.5.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i> .....	18
3.2.6 <i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)</i> .....	18
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN .....	18
<b>4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>19</b>
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	19
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	21
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i> .....	21
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i> .....	21
4.2.1.2 <i>Dons manuels</i> .....	21
4.2.1.4 <i>Mécénat</i> .....	21
4.2.1.5 <i>Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)</i> .....	21
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i> .....	21
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i> .....	21
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i> .....	22
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i> .....	22
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i> .....	22

4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i> .....	23
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i> .....	23
4.3	<b>CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION</b> .....	23
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i> .....	23
4.3.2	<i>Missions sociales</i> .....	23
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i> .....	24
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public.....	24
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources.....	24
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i> .....	24
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i> .....	25
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i> .....	25
4.4	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD</b> .....	25
4.4.1	<i>Principes généraux</i> .....	25
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i> .....	26
4.5	<b>TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD</b> .....	27
4.6	<b>AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	28
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i> .....	28
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i> .....	28
4.7	<b>COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)</b> .....	29
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i> .....	
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i> .....	
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i> .....	30
4.7.4	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice</i> .....	30
5.	<b>AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE</b> .....	31
5.2	<b>AUTRES INFORMATIONS</b> .....	31
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i> .....	31
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i> .....	31
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i> .....	32
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i> .....	32

# 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

## 1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

### **1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

---

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Accroissement des ressources sur l'exercice 2020 grâce notamment au Legs de Mme FONTENEAU d'un montant de 785 K€.
- Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

Au titre des événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice :

- Election de nouveaux membres de conseil d'administration notamment le Président et la trésorière.

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

#### 2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

#### 2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

#### 2.1.3 Changement de méthode comptable

##### 2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
  - Les comptes de capitaux (classe 1) :
    - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
    - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
  - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
    - Donation temporaire d'usufruit ;
    - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
    - Prêts aux partenaires intragroupe.
  - Les comptes de tiers (classe 4) :
    - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
    - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
  - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
  - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

• **Traitement des fonds dédiés :**

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
  - Les subventions d'exploitation publiques ;
  - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
  - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

• **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

- Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
  - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
  - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

**2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan**

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

• Actif :		
○ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés .....		NEANT
○ Créances reçues par legs ou donations .....		NEANT
• Passif autres que le poste « Report à nouveau » :		
○ Fonds reportés aux legs ou donations .....		0 K€
○ Dettes des legs ou donations .....		0 K€
• Montant net, en report à nouveau .....		+/- 0 K€

**2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat**

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
  - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
  - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.

- La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
- L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

#### 2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

## 2.2 DÉROGATIONS

### 2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

### 2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.

- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entrainera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part. Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement. Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.
- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

### 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

##### 3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

### 3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

A	B	C	D
Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
9 000	0	0	9 000
83 988	4 781		88 679
45	0	0	45
<b>93 033</b>	<b>4 781</b>	<b>0</b>	<b>97 724</b>

#### 3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...		
→ ...		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 781</b>	<b>0</b>
→ ... MATERIEL PREVENTION	3 681	
→ ... MATERIEL BE BUREAU	1 100	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...		
→ ...		
<b>Total</b>	<b>4 781</b>	<b>0</b>

### 3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort Immobilisations incorporelles				
Amort Immobilisations corporelles	41 162	15 576	0	56 738
Amort Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>41 162</b>	<b>15 576</b>	<b>0</b>	<b>56 738</b>

### 3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

### 3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	45	0	0	45
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45</b>

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

### 3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

*a*

### 3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
→ Autres immobilisations financières	45	0	45
<b>Actif circulant et charges d'avance</b>			
→ Créances clients et comptes rattachés	7 220	7 220	
→ Autres Créances	59 895	59 895	
→ Créances reçues par legs ou donations	588 035	588 035	
→ Charges constatées d'avance	538	538	
<b>Total</b>	<b>655 733</b>	<b>655 688</b>	<b>0</b>

### 3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles		0	0	0
Immobilisations corporelles	41 162	15 576	0	56 738
Stocks				
Créances	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>41 162</b>	<b>15 576</b>	<b>0</b>	<b>56 738</b>

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions	46 933	46 933	0	0	0
Contrat de capitalisation	900 000	933 944	0	0	33 944
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	45	45			0
<b>Total</b>	<b>946 978</b>	<b>980 922</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 944</b>

### 3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	189 622	400
Livrets et comptes épargne	1 238 184	2 803
Comptes à terme	900 000	13 163
<b>Total</b>	<b>2 327 806</b>	<b>16 366</b>

### 3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Fournisseurs débiteurs</b>	0	0
→AAR INTRA GROUPE	642	
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	0	0
<b>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</b>	588 035	175 325
<b>Autres créances</b>		
→ DONS A RECEVOIR DU BN	43 982	98
→ SUBVENTION A RECEVOIR	15 000	2 000
→		
→		
→		
→		
<b>Disponibilités</b>	0	0
<b>Total</b>	<b>647 659</b>	<b>177 423</b>

### 3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
ASSURANCE VOITURE COMITE 2021	538	1 674
...		
...		
...		
...		
<b>Total</b>	<b>538</b>	<b>1 674</b>

## 3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>								
→ Fonds statutaires	692 271							692 271
→ Fonds de réserve générale	1 506 992	-28 509						1 478 483
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>								
<b>Ecarts de réévaluation</b>								
<b>Réserves</b>								
<b>Report à nouveau</b>								
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	-28 509	28 509		659 389				659 389
<b>Subventions d'investissement</b>								
<b>Provisions réglementées</b>	76 456			3 787				80 243
<b>Total</b>	<b>2 247 210</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>663 176</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 910 386</b>

### 3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
<b>Subventions d'exploitation :</b>		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
<b>Ressources liées à la Générosité du Public :</b>		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.2.3 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
→ Provisions pour litiges	57 000			57 000
→ Autres provisions pour risques	2 195			2 195
<b>Provisions pour charges</b>				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	17 261	3 787		21 048
→				
<b>Total</b>	<b>76 456</b>	<b>3 787</b>	<b>0</b>	<b>80 243</b>

#### 3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

### 3.2.4 Dettes

#### 3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 267	32 267		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	55 137	55 137		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	27 333	27 333		
Produits constatés d'avance		0		
<b>Total</b>	<b>114 737</b>	<b>114 737</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Dettes fiscales :</b>	<b>5 379</b>	<b>4 278</b>
→ Impôt sur les sociétés	4 306	4 268
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	1 073	10
→ Etat charges à payer		
<b>Dettes sociales :</b>	<b>48 905</b>	<b>42 538</b>
→ Urssaf/ Pôle emploi	11 018	6 917
→ Caisse de retraite	3 428	5 151
→ Caisse de prévoyance	930	1 288
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer	2 452	2 453
→ Dettes congés à payer	20 491	17 713
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	10 246	8 707
→ Prélèvement à la source	340	309
<b>Total</b>	<b>54 284</b>	<b>46 816</b>

### 3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>24 423</b>	<b>70 916</b>
→ FNP - Factures non parvenues	3 945	4 712
→ FNP - Factures non parvenues GROUPE	20 478	66 204
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
...		
...		
...		
<b>Dettes des legs et donations :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
...		
<b>Autres dettes :</b>	<b>27 333</b>	<b>94 197</b>
COLECTE OPERATION LECLERC A VERSER AU BN	7 674	
SUBV A VERSER AU CHD	17 722	
FRAIS DEPLACEMENT BENEVOLE 0 PAYER	1 937	
AUTRES CHARGES A PAYER- IMPOTS	4 306	
<b>Total</b>	<b>51 756</b>	<b>165 113</b>

## 3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

- CROD-EMPLOIS**

 <b>REPORTING - COMITÉ DE VENDÉE</b>	Décembre 2020	
	EMPLOIS	TOTAL
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	<b>841 761,05</b>	<b>841 761,05</b>
1.1 Réalisées en France	841 761,05	841 761,05
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	364 444,26	364 444,26
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	477 316,79	477 316,79
1.2 Réalisées à l'étranger		
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme		
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>98 584,02</b>	<b>98 444,02</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	97 586,02	97 446,02
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	998,00	998,00
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>217 549,57</b>	<b>186 710,65</b>
3.1 Frais d'information et de communication	72 708,30	72 708,30
3.2 Frais de fonctionnement	127 188,64	96 349,97
3.3 Autres charges	17 652,63	17 652,38
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>3 787,00</b>	<b>3 787,00</b>
<b>5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>3 966,00</b>	
<b>6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 165 647,64</b>	<b>1 130 702,72</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>657 388,88</b>	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>19 011,00</b>	<b>19 011,00</b>
Réalises en France	19 011,00	19 011,00
Réalises à l'étranger		
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>14 118,34</b>	<b>14 118,34</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 799,40</b>	<b>33 799,40</b>
<b>TOTAL</b>	<b>66 928,74</b>	<b>66 928,74</b>

• CROD-RESSOURCES

 <b>REPORTING - COMITÉ DE VENDÉE</b>	Décembre 2020	
	RESSOURCES	TOTAL
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
<b>1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-1 791 435,36</b>	<b>-1 791 435,36</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	-51 312,00	-51 312,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-1 694 093,38	-1 694 093,38
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-46 029,98	-46 029,98
<b>2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-13 202,16</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-13 202,16	
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>-18 399,00</b>	
<b>4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		
<b>5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>-1 823 036,52</b>	<b>-1 791 435,36</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-66 928,74</b>	<b>-66 928,74</b>
Bénévolat	-66 928,74	-66 928,74
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		
<b>3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>-66 928,74</b>	<b>-66 928,74</b>

C

## 4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

#### 4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

#### 4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

#### 4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

#### 4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Quote-part de générosité reçue d'autres organismes</b>		
→ ...		
→ ...		
<b>Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :</b>		
→ Cotisations	51 312	59 568
→ Dons	656 764	648 758
→ Legs	886 780	222 924
→ Manifestations	147 049	162 494
<b>Total</b>	<b>1 741 905</b>	<b>1 093 744</b>

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

### 4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

#### 4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

#### **4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie**

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

#### **4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public**

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Ventes de marchandises ou de prestations de services</b>	28 837	72 462
<b>Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :</b>		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
<b>Total</b>	<b>28 837</b>	<b>72 462</b>

#### **4.2.3 Subventions et autres concours publics**

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

#### 4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

#### 4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance  
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	8 115	0	6 513	14 628
Assurance	1 396	0	3 863	5 259
Electricité et eau	0	0	0	0
Téléphone	1 141	220	911	2 272
Affranchissement	3 078	29 814	1 910	34 802
Autres (à préciser) ....	82 475	12 733	27 934	123 142
<b>Total</b>	<b>96 205</b>	<b>42 767</b>	<b>41 131</b>	<b>180 103</b>

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	42 684	43 510
Actions d'information, de prévention et de dépistage	73 274	61 958
Actions de formation	0	10 326
Actions de recherche	0	0
Actions de société et politique de santé	3 521	7 087
Frais d'appel aux dons et legs	24 630	26 149
Frais de fonctionnement (dont communication)	135 751	102 102
<b>Total</b>	<b>279 860</b>	<b>251 132</b>

#### 4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	179 651	279 923
Actions d'information, prévention, dépistage	134 047	133 446
Actions de formation	6 910	6 136
Actions de recherche	499 975	336 045
Actions autres	21 176	16 263
<b>Total</b>	<b>841 760</b>	<b>771 813</b>
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	0	0
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 4.3.3 Frais de recherche de fonds

#### 4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

#### 4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

### 4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

c

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	72 708	58 418
Frais de fonctionnement	127 189	183 429
Autres charges	17 653	13 424
...		
...		
<b>Total</b>	<b>217 550</b>	<b>255 272</b>

#### **4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations**

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

#### **4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice**

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD**

### **4.4.1 Principes généraux**

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

#### 4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	67 574	198 819
<b>Total</b>		<b>67 574</b>	<b>198 819</b>

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

#### 4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	255						2 587				2 842
Variation de stock											
Autres achats et charges externes	133 138				70 959		40 246				244 343
Aides financières	543 465										543 465
Impôts, taxes et versement assimilés								1 136			1 136
Salaires et traitements							192 283				192 283
Charges sociales							88 433				88 433
Dotations aux amortissements et dépréciations							15 576	3 787			19 363
Dotations aux provisions											
Reports en fonds dédiés											
Autres charges	45 421				2 681		20 331				68 434
Charges financières											
Charges exceptionnelles							1383				1383
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices									3 966		3 966
<b>TOTAL</b>	<b>722 279</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>73 640</b>	<b>0</b>	<b>360 839</b>	<b>4 923</b>	<b>3 966</b>	<b>0</b>	<b>1 165 647</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens	0				
Prestations de services					
Personnel bénévole					
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	2 900
<b>Total</b>	<b>2 900</b>

### 4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
<b>Produits exceptionnels</b>	
→ Autre produit exceptionnels/ regularisation sur subvention	622
→ ...	
→ ...	
→ ...	
<b>Total</b>	<b>622</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
→ Factures des exercices antérieurs	1 383
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
<b>Total</b>	<b>1 383</b>

## Synthèse du compte d'emploi des ressources

**COMITE DE VENDEE - Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 - arrêté à fin Décembre 2020**

EMPLOIS	Emplois de 2020 = compte de resultat(1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2020 = compte de résultat(2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2020 (4)
			<b>REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES</b>		0,00
<b>1-MISSIONS SOCIALES</b>	841761,05	836261,05	<b>1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	1736623,36	1736623,36
1.1 Réalisation en France	841761,05		1.1 Dons et legs collectés	1690593,38	
Actions réalisées directement	356770,74		Dons manuels non affectés	793638,34	
Versements à d'autres organismes agissant en France	484990,31		Dons manuels affectés	10175,28	
			Legs et autres libéralités non affectés	886779,76	
			Legs et autres libéralités affectés	0,00	
1.2 Réalisées à l'étranger	0,00		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	46029,98	
Actions réalisées directement	0,00				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0,00				
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	98584,02	50624,02			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	97586,02		<b>2- AUTRES FONDS PRIVÉS</b>	5500,00	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	998,00		<b>3- SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	18399,00	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,00		<b>4- AUTRES PRODUITS</b>	64514,16	
<b>3- FONCTIONNEMENT GENERAL</b>	221515,57	189096,65			
	0,00	1075981,72	<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT.</b>	1825036,52	
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	1161860,64		<b>II-REPRISES DES PROVISIONS</b>	0,00	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	3787,00		<b>III-REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	0,00	
<b>III-ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	0,00		<b>IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRÈS DU PUBLIC (CF TABL. FONDS DÉDIÉS</b>		0,00
			<b>V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	0,00	
<b>IV-EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	659388,88		<b>VI- TOTAL GENERAL</b>	1825036,52	
<b>V- TOTAL GENERAL</b>	1825036,52				
V- Part acqu.immob.brutes de l'Exe financées par les ressources coll.aup.public		4780,88			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financée		14148,04	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.		1066614,56
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1066614,56	<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES</b>		670008,80
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	19011,00		Bénévolat	66928,74	
Frais de recherche de fonds	14118,34		Prestations en nature	0,00	
Frais de fonctionnement et autres charges	33799,40		Dons en nature	0,00	

#### **4.6.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public**

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

#### **4.6.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice**

Le conseil d'administration a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

C

## 5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

### 5.1 AUTRES INFORMATIONS

#### 5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
<b>Administrateurs élus</b>				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	3			
<b>Bénévoles "administratifs"</b>				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	21	1821	1,11	27998
<b>Bénévoles de terrain</b>				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	36	2574	1,51	39576
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>4 395</b>	<b>3</b>	<b>67 574</b>

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

#### 5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	6	10 587	6
Personnel mis à disposition	0		
CES et/ou autres....	0		
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>10 587</b>	<b>6</b>

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

### **5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice**

<b>Rubriques</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	8 008
6257 - Réceptions	Restauration	
...	...	
...	...	
...	...	
<b>Total</b>		<b>8 008</b>

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

### **5.1.4 Certification du nombre d'adhérents**

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 6414 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

C